

**ENTENTE EN MATIERE DE SÉCURITÉ SOCIALE
ENTRE LE QUÉBEC ET LE ROYAUME DU MAROC**

**Demande de prestations
du Régime de rentes du Québec**

Rente de retraite

IMPORTANT

Aucune prestation ne peut être versée si vous avez quitté définitivement le Canada avant 1966.

Demande de rente de retraite

Pour avoir droit à la rente de retraite, vous devez avoir cotisé au Régime de rentes du Québec pour au moins une année depuis le 1^{er} janvier 1966 et être âgé d'au moins 60 ans.

Si vous avez moins de 65 ans, vous devez remplir une de ces conditions :

- Avoir cessé de travailler dans votre pays.
- Avoir, sur une base annuelle, des revenus de travail (y compris l'assurance salaire) inférieurs ou égaux au montant de référence pour l'année en cours. Pour connaître ce maximum, veuillez communiquer avec votre organisme de liaison ou consulter le site Web de la Régie.
- Être un salarié et avoir réduit votre rémunération par période de paye d'au moins 20 % à la suite d'une entente avec votre employeur sur la réduction de votre temps de travail en vue de la retraite.

Si vous avez cessé de travailler en raison de votre état de santé, il pourrait être avantageux pour vous de demander la rente d'invalidité. Si c'est votre cas, ne tardez pas à en faire la demande.

Si vous avez 65 ans ou plus, il n'est pas nécessaire d'avoir cessé de travailler pour avoir droit à la rente de retraite.

Vous ne pouvez pas recevoir la rente de retraite avant 65 ans si vous recevez une indemnité de remplacement du revenu non réduite de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), ou si vous avez droit à une indemnité de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et que la Régie vous reconnaît invalide pour la même raison.

Si vous recevez ou devez recevoir des prestations d'autres organismes, publics ou privés, vérifiez auprès d'eux si le fait de recevoir une rente de retraite en vertu du Régime de rentes du Québec peut entraîner une réduction de ces prestations.

Notez également que vous ne pouvez pas recevoir la rente de retraite du Régime de rentes du Québec si vous recevez déjà la rente de retraite du Régime de pensions du Canada (autre que la pension de la Sécurité de la vieillesse).

Le montant de la rente varie selon les revenus de travail sur lesquels vous avez versé des cotisations au Régime et le nombre d'années pour lesquelles vous avez cotisé. Il varie également selon votre âge au moment où la rente débute. Si vous demandez votre rente lorsque vous êtes âgé de 60 à 65 ans, le montant sera moins élevé que si vous attendez d'avoir 65 ans.

Notez qu'il n'est généralement pas avantageux de retarder le début du paiement d'une rente.

Nous vous suggérons de présenter votre demande environ quatre mois avant le mois où la rente devient payable, mais pas plus de douze mois avant cette date.

Si vous avez plus de 65 ans et que vous avez cessé de travailler, vous pourriez recevoir une rente rétroactive à compter du mois suivant votre arrêt de travail. Une rente de retraite rétroactive peut couvrir un maximum de 60 mois et ne peut débuter avant votre 65^e anniversaire.

Si vous avez plus de 70 ans et que vous travaillez toujours, vous pourriez avoir droit à une rente rétroactive à compter du mois suivant votre 70^e anniversaire. Une rente de retraite rétroactive peut couvrir un maximum de 60 mois.

Paiement des rentes

Veillez noter que les rentes sont :

- payables à la fin du mois à partir duquel vous y avez droit. Par exemple, si vous y avez droit à partir d'avril, le paiement sera fait à la fin d'avril;
- augmentées, en janvier de chaque année, en fonction du coût de la vie;
- imposables.

Accès aux documents des organismes publics et protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels recueillis dans le présent formulaire sont nécessaires à l'étude de votre demande. L'omission de les fournir peut entraîner un retard ou un rejet de traitement. Seuls les membres autorisés de notre personnel y ont accès. Ces renseignements sont communiqués à d'autres personnes ou organismes pour vérification auprès d'eux seulement dans les cas prévus par la loi. Ils peuvent aussi servir à des fins de recherche, d'évaluation, d'enquête ou de sondage. La *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* vous permet de consulter et de faire rectifier vos renseignements personnels.

Demande de rente de retraite (Suite)

Si vous avez plus de 65 ans et que vous avez cessé de travailler, vous pourriez recevoir une rente rétroactive à compter du mois suivant votre arrêt de travail. Une rente de retraite rétroactive peut couvrir un maximum de 60 mois et ne peut débuter avant votre 65^e anniversaire.

Si vous avez plus de 70 ans et que vous travaillez toujours, vous pourriez avoir droit à une rente rétroactive à compter du mois suivant votre 70^e anniversaire. Une rente de retraite rétroactive peut couvrir un maximum de 60 mois.

Paiement des rentes

Veillez noter que les rentes sont :

- payables à la fin du mois à partir duquel vous y avez droit. Par exemple, si vous y avez droit à partir d'avril, le paiement sera fait à la fin d'avril;
- augmentées, en janvier de chaque année, en fonction du coût de la vie;
- imposables.

Accès aux documents des organismes publics et protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels recueillis dans le présent formulaire sont nécessaires à l'étude de votre demande. L'omission de les fournir peut entraîner un retard ou un rejet de traitement. Seuls les membres autorisés de notre personnel y ont accès. Ces renseignements sont communiqués à d'autres personnes ou organismes pour vérification auprès d'eux seulement dans les cas prévus par la loi. Ils peuvent aussi servir à des fins de recherche, d'évaluation, d'enquête ou de sondage. La *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* vous permet de consulter et de faire rectifier vos renseignements personnels.

DEMANDE DE PRESTATIONS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC EN VERTU DE L'ENTENTE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SOCIALE ENTRE LE QUÉBEC ET LE ROYAUME DU MAROC

Note : Cette demande doit être remplie par le cotisant. Le terme « cotisant » désigne la personne qui a versé des cotisations au Régime de rentes du Québec.

Veillez écrire en lettres détachées.

Partie **A** RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE COTISANT

Inscrire le numéro d'assurance sociale du cotisant au Canada

1	Langue de correspondance souhaitée <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais	Indiquez la dernière province de résidence du cotisant au Canada.		
	Date d'arrivée au Canada année mois jour	Date de départ du Canada année mois jour		
2	Sexe <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	Nom de famille du cotisant		Prénom
	Nom de famille à la naissance si différent	Prénom à la naissance si différent		
3	Prénom du père		Prénom de la mère	
	Nom de la mère à la naissance			
4	Numéro de carte d'identité nationale du Maroc		Numéro d'immatriculation au Maroc	
5	Adresse (numéro, rue, appartement, case postale)			
	Ville	Province ou État	Pays	Code postal
	Téléphone			
	Au domicile		Autre	Poste
6	Date de naissance (année, mois, jour)		Lieu de naissance (ville, province ou État, pays)	
7	État matrimonial			
	<input type="checkbox"/> Célibataire	<input type="checkbox"/> Marié depuis	<input type="checkbox"/> Veuf depuis	<input type="checkbox"/> Divorcé depuis
		<input type="checkbox"/> Séparé légalement depuis		
	année <i>jaar</i>	mois <i>maand</i>	année <i>jaar</i>	mois <i>maand</i>
	année <i>jaar</i>	mois <i>maand</i>	année <i>jaar</i>	mois <i>maand</i>
8	Le cotisant reçoit-il ou a-t-il reçu ou demandé des prestations en vertu du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada? (Ne pas tenir compte de la pension de la Sécurité de la vieillesse du Canada)			
	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
	Si oui, indiquez sous quel numéro d'assurance sociale au Canada :			

--	--	--

9 Le cotisant a-t-il participé à un régime de sécurité sociale dans un pays autre que le Canada et le Maroc?

Oui. Remplissez ce qui suit. Non. Passez à la section 10.

1^{er} pays : _____ Numéro de sécurité sociale dans ce pays : _____

2^e pays : _____ Numéro de sécurité sociale dans ce pays : _____

Nom de la caisse de retraite _____

10 Certaines conditions peuvent aider une personne à devenir admissible à une rente ou à faire augmenter son montant :

- si le cotisant a reçu des prestations familiales pour un enfant (Soutien aux enfants, allocation familiale du Québec ou prestation fiscale canadienne pour enfants);
- si le cotisant était admissible à des prestations familiales, mais qu'il n'en a pas reçu en raison d'un revenu familial trop élevé.

A. Le cotisant a-t-il eu ou pris en charge des enfants nés après le 31 décembre 1958?

Oui. Passez à la question B. Non. Passez à la prochaine partie.

B. Le cotisant a-t-il reçu À SON NOM des prestations familiales pour un enfant né après le 31 décembre 1958 ou, s'il n'en a pas reçu, était-ce en raison d'un revenu familial trop élevé? (Ces prestations sont habituellement versées à la mère.)

Oui. Remplissez le tableau ci-dessous. Non. Passez à la prochaine partie.

Renseignements sur les enfants nés après le 31 décembre 1958

1^{er}	Nom de famille à la naissance	Prénom de l'enfant	Date de naissance <small>année / mois / jour /</small>
	Lieu de naissance (ville, province ou État, pays)	Date d'adoption ou de prise en charge (s'il y a lieu) <small>année / mois /</small>	Date de décès (si l'enfant est décédé avant l'âge de 7 ans) <small>année / mois /</small>
	Si né hors du Canada	Date d'arrivée au Canada <small>année / mois /</small>	Date de départ du Canada <small>année / mois /</small>
	Province de résidence lors de l'arrivée au Canada		
2^e	Nom de famille à la naissance	Prénom de l'enfant	Date de naissance <small>année / mois / jour /</small>
	Lieu de naissance (ville, province ou État, pays)	Date d'adoption ou de prise en charge (s'il y a lieu) <small>année / mois /</small>	Date de décès (si l'enfant est décédé avant l'âge de 7 ans) <small>année / mois /</small>
	Si né hors du Canada	Date d'arrivée au Canada <small>année / mois /</small>	Date de départ du Canada <small>année / mois /</small>
	Province de résidence lors de l'arrivée au Canada		
3^e	Nom de famille à la naissance	Prénom de l'enfant	Date de naissance <small>année / mois / jour /</small>
	Lieu de naissance (ville, province ou État, pays)	Date d'adoption ou de prise en charge (s'il y a lieu) <small>année / mois /</small>	Date de décès (si l'enfant est décédé avant l'âge de 7 ans) <small>année / mois /</small>
	Si né hors du Canada	Date d'arrivée au Canada <small>année / mois /</small>	Date de départ du Canada <small>année / mois /</small>
	Province de résidence lors de l'arrivée au Canada		

C. De la naissance de chacun des enfants jusqu'à son 7^e anniversaire, y a-t-il des périodes pendant lesquelles le cotisant ne recevait pas de prestations familiales du Canada à son nom?

Oui Non

D. Depuis sa naissance ou son arrivée au Canada jusqu'à son 7^e anniversaire, chaque enfant a-t-il toujours résidé avec le cotisant au Canada?

Oui Non

Si l'espace est insuffisant, ajoutez une note à la page 8.

--	--	--

Partie B DEMANDE DE RENTE DE RETRAITE

Si vous avez moins de 65 ans, répondez aux questions 1, 2, 3 et 4. Si vous avez 65 ans ou plus, passez à la question 5.

1 Veuillez cocher la case qui correspond à votre situation de travail dans votre pays de résidence.

J'ai complètement cessé de travailler **au Maroc ou dans tout autre pays** et ma dernière journée de présence au travail a été en _____ année _____ mois

Je travaille toujours, mais la Régie peut considérer que j'ai cessé de travailler en _____ année _____ mois
 puisque mes revenus de travail pour les douze prochains mois seront inférieurs au maximum permis.
 (Pour connaître ce maximum, veuillez communiquer avec votre organisme de liaison ou consulter le site Web de la Régie.)

Je cesserai complètement de travailler, **au Maroc ou dans tout autre pays**, en _____ année _____ mois

Je travaille toujours, je suis un salarié, et mes revenus de travail par période de paye sont réduits d'**au moins 20 %** à la suite d'une entente avec mon employeur sur la réduction de mon temps de travail en vue de la retraite.

Date du début de la réduction _____ année _____ mois

Nom de l'employeur : _____

Adresse de l'employeur (numéro, rue, bureau, case postale, ville, province ou État, pays, code postal) : _____

Veuillez nous fournir l'entente signée avec votre employeur.

Je n'ai jamais travaillé.

2 Le paiement de votre rente débutera à la dernière des dates suivantes, soit :

- le mois qui suit votre 60^e anniversaire;
- le mois qui suit la date de réception de votre demande;
- le mois qui suit la date de votre arrêt de travail ou la réduction de vos revenus en vue de la retraite.

Si vous désirez que votre rente débute à **une autre date** que celle suggérée, veuillez indiquer le moment choisi. _____ année _____ mois

3 Recevez-vous **actuellement** une indemnité de remplacement du revenu de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) à cause d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle?

Non

Oui. Numéro de votre dossier : _____

J'attends une réponse à une réclamation faite le _____ année _____ mois _____ jour

--	--	--

4 Recevez-vous **actuellement** une indemnité de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)?

Non

Oui. Numéro de votre dossier : _____

J'attends une réponse à une demande d'indemnité faite le _____
 année mois jour

N'oubliez pas de remplir et de signer la partie C.

Vous avez 65 ans ou plus

5 A. Veuillez cocher la case qui correspond à votre situation de travail dans votre pays de résidence.

J'ai complètement cessé de travailler **au Maroc ou dans tout autre pays** et ma dernière journée de présence au travail a été en _____
 année mois

Je travaille toujours, mais la Régie peut considérer que j'ai cessé de travailler en _____
 puisque, depuis cette date, mes revenus de travail ont toujours été inférieurs au maximum permis.
 (Pour connaître ce maximum, veuillez communiquer avec votre organisme de liaison ou consulter le site Web de la Régie.)

Je cesserai complètement de travailler, **au Maroc ou dans tout autre pays**, en _____
 année mois

Je travaille toujours.

Je n'ai jamais travaillé.

B. Si vous n'avez pas cessé de travailler, la rente est payable à la dernière des dates suivantes :

- le mois qui suit votre 65^e anniversaire;
- ou
- le mois qui suit la date de réception de votre demande.

Si vous désirez que votre rente débute à **une autre date** que celle suggérée, veuillez indiquer le moment choisi. _____
 année mois

N'oubliez pas de remplir et de signer la partie C.

--	--	--

Partie C DÉCLARATION DE LA PERSONNE QUI FAIT LA DEMANDE

Par la présente, je demande, en vertu du Régime de rentes du Québec, les prestations indiquées précédemment. Je déclare que, à ma connaissance, les renseignements fournis dans cette demande sont véridiques et complets, et je m'engage à aviser la Régie des rentes du Québec de tout changement pouvant avoir un effet sur le droit à ces prestations.

Signature : _____ Date :

année	mois	jour

Si la présente demande n'est pas signée par la personne à qui les prestations seront versées, veuillez indiquer à quel titre vous l'avez signée.

Titre : _____ Nom et prénom : _____

Adresse (numéro, rue, appartement, case postale, ville, province ou État, pays, code postal) : _____

Numéro d'assurance sociale au Canada (si vous en avez un) : _____

Langue de correspondance souhaitée : Français Anglais

Téléphone :
 Au domicile _____ Autre _____ Poste _____

Autorisation de divulguer la décision

J'autorise la Régie des rentes du Québec à transmettre les renseignements concernant sa **décision**, c'est-à-dire l'acceptation ou le refus de la demande, le montant de la rente et la date de son début s'il y a lieu, à l'institution compétente ou à l'organisme de liaison du Maroc.

Signature : _____ Date :

année	mois	jour

